



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE ABC DANSE

L'école ABC DANSE est une enseigne gérée par l'Association DANSE EN SCÈNE, présidée par Jean-Pierre THOMAS. L'organisation et la coordination sont assurées par Béatrice DESPUJOLS, professeur de danses de couple, diplômée de l'Institut de Danses de Société de Toulouse.

OBLIGATIONS LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE :

1/ - Toute personne inscrite à l'école de danses, s'engage à présenter son Pass sanitaire dès lors qu'il lui sera demandé et durant toute la période imposée par la législation.

2/ - Pointer les feuilles de présence avant le cours.

3/ - Prévoir une paire de chaussures qui ne servira que pour les cours.

La responsabilité de DANSE EN SCÈNE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de maladies ou de dommage encourus pendant les cours, tant corporels que matériels.

Les forfaits trimestriels ou de saison, sont payables à l'inscription (facilités de paiement possibles). Ils ne sont ni cessibles, ni remboursables ; seul un avoir pourra être consenti pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical.

La Direction se réserve le droit de modifier le planning ou d'annuler certains cours si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.

Nous nous engageons à assurer les cours avec régularité, respect et professionnalisme.

Les élèves doivent également respecter certaines règles :

1/ - Être ponctuel et régulier dans les cours ; en cas de retard, attendre d'être invité à rejoindre le groupe.

2/ - Avoir une tenue correcte et respecter une certaine hygiène et propreté (une douche est à disposition si nécessaire).

3/ - Avoir un comportement respectueux envers les autres élèves et éviter les remarques désobligeantes.

4/ - Laisser au professeur (ou à son assistant(e)) le soin de prodiguer des conseils.

5/ - Rester modeste et humble dans tous les niveaux de cours.

6/ - Respecter les professeurs et toute personne aidant au bon fonctionnement de l'école.

7/ - Respecter les modalités de paiement.

8/ - Respecter les niveaux de cours : seul le professeur peut vous évaluer et définir du cours le mieux adapté à votre cas personnel.

9/ - Respecter les locaux et les alentours de l'école de danse.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol dans l'école ou sur le parking (ne pas laisser d'objets de valeur ou apparents dans votre véhicule).

La signature de ce règlement intérieur, sur la fiche d'inscription, engage chaque élève à en accepter les conditions. Son non-respect entraîne la radiation immédiate et définitive de l'école, sans aucun avoir ni remboursement des cours.